

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La polémique à propos de l'accord de Paris. La mauvaise foi des vaincus : ce qu'ils promettaient en 1919 ; leurs intentions actuelles. — Un dilemme fâcheux, mais sans fondement. Si les Alliés restent indissolublement unis, la Prusse s'exécutera. — Le cynisme des ministres Grecs. — On nous a promis des économies... on a déjà supprimé quelques automobiles !... Il y a mieux à faire !

La polémique se poursuit, ardente, dans la presse de l'Entente et dans la presse des vaincus au sujet de la décision de Paris.

Avec un accord touchant les journaux d'Outre-Rhin affirmant que l'Allemagne repoussera énergiquement la sentence. Pour les Boches la France réclame « une poule rufée en remplacement de sa poule mise à la broche et une bouteille de champagne pour sa bouteille de vin du pays français déversée dans les gosiers allemands... » (Berliner Tageblatt)

Un autre journal, la *Tägliche Rundschau* raconte gravement à ses lecteurs que tous les Français espèrent, grâce à l'indemnité réclamée, devenir des rentiers à raison d'un capital de 35.000 à 60.000 francs par famille !

On n'est pas plus cynique. Il est établi que les milliards à toucher — si nous les touchons ! — en 42 ans, ne suffiront pas à la restauration des provinces saccagées. Ce sont les Français qui devront payer tout le surplus, notamment l'écrasante charge des pensions aux blessés ou aux veuves et les Français, encore, qui devront faire face aux charges de la formidable dette de guerre.

La mauvaise volonté des vaincus est donc totale. Nous voilà loin des promesses qui nous furent faites, quelques mois après l'armistice, lors des pourparlers en vue de la paix.

En mai 1919, le comte de Brockdorff-Rantzau, chef de la délégation allemande, reconnaissait que la Prusse devait « réparer les dommages causés » et que « le peuple allemand devait, pendant des générations, supporter de lourdes charges » pour solder sa dette.

Afin d'atteindre ce résultat, le comte Brockdorff proclamait que « le système d'impôts allemand devait imposer au contribuable allemand des charges au moins égales au système d'impôts du plus lourdement grevé des États représentés dans la commission des réparations. »

Ainsi, en 1919, la Prusse reconnaissait son crime, se déclarait prête à le réparer et, à cet effet, promettait d'imposer le contribuable allemand au moins autant que le plus chargé des contribuables de l'Entente.

Aujourd'hui, les Germains se posent en victimes. Ils ne veulent rien verser ou peu de chose et ils payent, selon la matière imposée, 10 à 30 fois moins d'impôts que les Alliés.

Un exemple : L'impôt sur les boissons alcooliques a été augmenté de 430 0/0 en Angleterre depuis la guerre ; de 16 0/0 en Allemagne !... La situation est donc très nette : nous sommes en présence d'un débiteur qui refuse de tenir ses engagements. On ne parviendra à l'y contraindre que par une union absolue dans le camp des vainqueurs. Le discours de M. Briand à la Chambre, celui de M. Lloyd George à Birmingham et celui du comte Sforza à Rome semblent garantir ce résultat, mais encore ne faudrait-il pas que, par des sophismes dangereux, certains journaux de l'Entente servent la cause de nos débiteurs.

C'est ce que fait avec une maladresse regrettable un économiste italien dans le *Corriere della Sera*.

Ce journal, fort influent chez nos voisins, dit aux Alliés :
« On bien les Allemands devront vous payer en marchandises allemandes et, alors, vous risquez de développer une surproduction dangereuse pour l'industrie des alliés ;
« Ou bien, prévoyant cet écueil, vous taxez les exportations allemandes et, paralysant cette exportation, vous risquez de rendre votre débiteur insolvable. »

D'où il suit que, dans les deux cas, c'est l'Entente qui sera sûrement

ruinée ; dans le premier, parce qu'elle ne produira plus rien ; dans le second, parce qu'elle ne touchera pas les indemnités fixées.

A cela le *Temps* riposte avec raison : « Il n'y aurait dans ce cas qu'un parti à prendre : se jeter sur l'Allemagne au plus tôt, saisir des gages chez elle et la contraindre à travailler sous un contrôle impitoyable jusqu'à l'acquiescement complet de sa dette. »

Il serait excessif si une nation doit être ruinée que ce soit la victime !... Mais le journal italien exagère le danger. L'industrie allemande peut se développer sans que, nécessairement, cette surproduction constitue un désastre pour l'industrie des nations alliées. « La prospérité appelle la prospérité, ajoute notre confrère. C'est du moins ce que nous enseigne l'expérience, notre seul guide. En 1883, les exportations allemandes représentaient une valeur totale de 3.335 millions de marks. En 1913, elles avaient triplé, et au-delà ; 10.199 millions de marks. Si la prospérité d'un pays ruine l'autre, les exportations françaises ou italiennes auraient dû décliner pendant ces trente ans. Or, il n'en a rien été. Les exportations françaises ont à peu près doublé dans cette période, et les exportations italiennes, si nous ne nous trompons, ont fait plus que doubler. »

Aussi bien, il ne s'agit que de triompher du mauvais vouloir de l'Allemagne qui doit se contenter du strict nécessaire et nous abandonner tout le surplus de sa production. Cela suffira pour éteindre la dette fixée par la Conférence de Paris.

Ce résultat sera atteint si les Alliés savent rester unis, inébranlablement unis, dans leurs justes revendications. A l'heure actuelle, la Prusse tente, par une savante campagne, de nous dissocier. A nous de prouver que toutes les manœuvres dilatoires échoueront devant notre volonté absolue d'atteindre le but, bien modeste, fixé par les vainqueurs.

Le jour où l'Allemagne sera bien convaincue que nous sommes prêts à l'action, elle renoncera à une protestation parfaitement inutile... et dangereuse pour le Reich.

En tout cas, de la passionnante discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre, retenons un sage avis de l'excellent discours de M. Klotz : l'accord de Paris n'a pas encore de valeur, il n'est qu'un projet, que la partie adverse n'a pas ratifié.

Aux Alliés de prouver à Londres, par une énergie et unanime résolution que la non ratification serait aussitôt suivie de sanctions sérieuses.

L'insolence de la Prusse a assez duré !

La Grèce a un nouveau ministre. Sans doute pour établir sa grande sympathie à l'égard de l'Entente, le nouveau Premier a fait appel, *uniquement*, à des partisans de Gounaris, l'ami des Boches pendant la guerre ; celui-là même que les Alliés ont déclaré indésirable pour la réunion de Londres où on examinera le traité de Sévres.

Le ministre des Finances est M. Théotokis, ex-ministre de Grèce à Berlin, où il travailla de toutes ses forces dans le sens d'une collaboration complète de son pays avec l'Allemagne !...
C'est ce même Théotokis qui a l'inconvenance d'en appeler aujourd'hui au bon concours des Alliés. En de rentantes déclarations, reproduites par le *Kathimerini*, il dit : « La politique de la Grèce doit être une politique étroite et sans réserve avec ses grands alliés et sans réserve avec les grands alliés... ». Il entend « faire tous ses efforts et faire appel à ceux de ses collègues en vue de poursuivre cette politique sans frictions afin que la confiance des Alliés envers la Grèce se rétablisse et s'affermisse. »

Tino... et sa digne épouse — qui traitait les Franco-Britanniques de « sales cochons », dans un télégramme au Kaiser — ont besoin de l'Entente. Soit. Mais il y aurait un moyen plus sûr d'obtenir un concours indispensable, ce serait de solliciter par l'intermédiaire de ministres ententophiles et non par la bouche de politiciens qui furent, de tout temps, des ennemis déclarés des Alliés.

Ces derniers ont assez pâti de la trahison de Constantin pour ne pas renouveler l'expérience aussi longtemps que les Grecs s'obstinent à

confier leurs destinées à des germanophiles notoires. C'est sans doute ce qu'on fera comprendre au délégué d'Athènes lorsqu'on examinera, à Londres, le traité de Sévres.

A la naissance du ministère Briand on nous a promis beaucoup d'économies. M. Doumer a supprimé la moitié des automobiles mises à la disposition des ministères. C'est un acte. Il sera insuffisant pour équilibrer le budget !... Mieux eût valu pour M. Briand, s'il veut vraiment comprimer les dépenses, un geste énergique qui eût défilé aux groupes et aux sous-groupes, mais qui eût été salutaire. S'il avait supprimé nettement tous les rouages assez inutiles du ministère, au lieu de les doubler, il eût préché d'exemple et son autorité était grande pour obtenir dans tout le pays des compressions qui s'imposent et que tout le monde sait possibles.

Mais on continue à jeter de la poudre aux yeux du bon public, tandis que se poursuit la valse des millions. Dans le « Réveil Economique », M. Pierre Taittinger, député de la Charente-Inférieure, signale un de ces abus excessifs qui sont des scandales insupportables à l'heure où le pays se débat dans d'inextricables embarras financiers.

Il faut citer en entier le fillet en question :

La situation des Chemins de Fer de l'Etat se solde par un déficit d'environ un milliard qui va retomber sur les épaules des contribuables sous forme d'impôts.

Or, de l'avis même des spécialistes les plus autorisés, le personnel des Chemins de Fer de l'Etat pourrait être réduit d'un tiers, sans que le service en souffre d'aucune façon.

Sous prétexte d'appliquer la loi de 8 h., on a augmenté les effectifs de certains services. Sous l'impulsion de chefs heureux de se donner de l'importance, les besoins en personnel ont été gonflés d'une façon démesurée. Les exemples à ce sujet foisonnent et se répètent à tous les degrés et dans tous les services.

La gare de St-Jean-d'Angély, par exemple, qui comptait 25 employés en 1914, dispose de 84 personnes en 1920, pour un trafic sensiblement le même.

Dans le bureau de l'Administration centrale qui comptait, en 1914, 7 employés, on en compte 22 en ce moment pour un rendement égal.

Pour permettre de lutter contre la vie chère, la carrière de tous les agents du réseau de l'Etat a été révisée, mais au lieu de faire remonter au 1^{er} janvier 1919 les nouveaux tarifs de solde, on a cru bon de les faire partir de l'origine de leur carrière.

Certains agents haut placés qui ne s'attendaient pas à une pareille aubaine, ont touché jusqu'à 25.000 et même 40.000 francs de rappel. Cette prodigalité, dont on voudrait bien connaître les responsables, coûte au contribuable français plus de trois cents millions. Même scandale au sujet de l'établissement des échelles de traitement. Les agents chargés de ce travail, ont commencé modestement par porter leur situation de 10.000 à 20.000 fr.

Et pendant ce temps-là, monte comme le baromètre du gâchis et du désordre, le chiffre des indemnités payées pour vols, avaries, et pertes diverses de 5.126.702 fr. en 1913, il s'est élevé à 43.120.375 fr. en 1919.

Les cheminots consciencieux, et ils sont légion, s'indignent de ce gaspillage et réclament une organisation méthodique des chemins de fer de l'Etat, tout au moins sur le modèle des autres réseaux existants.

Voilà des faits. Si M. Doumer veut agir, il en a les moyens. Il ne suffit pas d'écraser le commerce, l'industrie, le contribuable en général, d'impôts sans cesse grandissants, il faudrait boucher les formidables fissures des caisses de l'Etat, sans qu'on nous courons au désastre inévitable.

A. C.

INFORMATIONS

Si les Allemands avaient été vainqueurs...

La Chambre wurtembergeoise a discuté la question en déclarant que si les Allemands avaient été vainqueurs ils n'auraient pas admis que l'on discutât leurs ordres. L'orateur dut rectifier en disant qu'il n'avait eu en vue que les militaristes allemands. Le ministre de l'intérieur a déclaré finalement que les gardes civiques wurtembergeoises ne seraient dissoutes qu'après instructions à cet effet du gouvernement d'empire.

On s'attend à une contre-révolution

Le *Daily Telegraph* a reçu d'un ami de Pétrograd une lettre datée du 15 janvier, dans laquelle on relève quelques points intéressants.

L'auteur de cette lettre insiste sur l'absence de vues chez les bolchevistes et dit qu'on s'attend partout, même au sein de la Commission extraordinaire, à une contre-révolution. Dans les grandes villes la situation alimentaire a beaucoup empiré. Les paysans ne fournissent plus rien, même sous la menace. L'activité des spéculateurs est devenue très grande. L'un d'eux, qui est installé près de Pétrograd, se vante de gagner plus de six millions de roubles par jour.

Des Allemands mêlés au complot communiste

La Sûreté générale aurait acquis la preuve que des sujets allemands sont mêlés à l'organisation communiste qui existait en France et y fomentait, dit-on, un complot. Un docteur ès-lettres allemand, journaliste autorisé à séjourner à Paris, directeur d'une agence télégraphique américaine, de formation récente, est recherché par la sûreté et serait introuvable.

Ce personnage aurait, au cours d'un voyage en Allemagne, égaré des papiers qui permirent à la sûreté rhénane de prévenir la direction de la rue des Saussaies. Ces papiers seraient compromettants pour cet Allemand et pour d'autres sujet du Reich. Ce journaliste allemand aurait été mêlé à toute l'organisation russo-serbo-française communiste : il serait allé à Londres, il y a quelques mois, et aurait eu avec Krassine, notamment, des entretiens. On croit qu'il a pu gagner Pétrograd. On recherche comment il a pu, malgré la discrète surveillance dont il était l'objet, gagner l'Angleterre en décembre et à présent la frontière.

Une grave affaire d'intelligences avec l'ennemi

Le Conseil de guerre d'Orléans est actuellement saisi de graves et délicates affaires d'intelligences avec l'ennemi découvertes fortuitement. Il a suffi, en effet, qu'un secrétaire curieux fouillât dans les caves de l'ancienne école militaire allemande de Metz pour mettre à jour des dossiers accablants, et, aujourd'hui, grâce à ces découvertes, on connaît les circonstances exactes dans lesquelles certains militaires qu'on croyait prisonniers de guerre ont été, en réalité, des déserteurs ; quelques-uns même auraient fourni à l'ennemi des renseignements sur les positions françaises et la marche de nos opérations militaires.

Le ministère de la guerre a ordonné aux parquets militaires intéressés d'ouvrir des informations, et c'est ainsi que, pour le 5^e corps, deux arrestations ont déjà été opérées : celles de M. Léon Auger, représentant en vins à Paris, et de M. Merlot, cultivateur dans le Loir-et-Cher.

D'autres inculpations pèsent sur les nommés Gournay, qui a été ramené du dépôt de Saint-Martin-d'Arçay ; Le Floch, actuellement détenu au Cherche-Midi, et sur deux autres individus restés, et pour cause, en Allemagne.

L'enquête, qui se poursuit avec une discrétion particulière, amènera vraisemblablement d'autres arrestations dans les corps d'armée du territoire.

Le monument commémoratif de l'intervention américaine

Les travaux du monument de la Pointe-de-Grave, qui commémore l'amitié franco-américaine, vont être très prochainement commencés.

Le travail sera fait en pierre du Pas-de-Calais, très résistante à l'air salé.

Le monument contiendra un très grand escalier, un musée et sera peut-être un phare. Il coûtera six millions environ.

Les opérations en Syrie

La ville d'Aintab a capitulé, acceptant les conditions du gouvernement français. Cette ville qui a une population de 70.000 habitants, étant assiégée par les troupes françaises depuis le mois de mai dernier.

Les nationalistes turcs s'y étaient retranchés et en avaient fait un centre de résistance, où ils se sont défendus opiniâtrement.

Le quartier arménien, qui était occupé depuis quelques temps par des troupes françaises, a souffert du bombardement de l'artillerie turque.

La nouvelle du succès a produit une impression considérable dans toute la Syrie et la Cilicie.

Les troupes françaises étaient sous le commandement du colonel Andrea, et appartenait à la division du général de Lamotte.

Des mesures ont été prises aussitôt pour assurer le ravitaillement de la ville.

Une interpellation sur l'application de la taxe d'affaires

M. Victor Constant, député de la Haute-Loire, va demander à interpellier le ministre des finances :

1. Sur les mesures qu'il compte prendre pour récupérer les sommes dues par certains organismes de répartition, par application de la taxe sur le chiffre d'affaires ;

2. Sur les instructions données aux agents de l'administration pour exiger des faconniers et autres ouvriers travaillant à domicile la taxe sur le chiffre d'affaires ;

3. Sur les conditions dans lesquelles s'opère sur certains points le contrôle du paiement de la taxe.

Tirages Financiers Ville de Paris 1876

Le numéro 82.004 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 155.638 par 10.000 francs.

Le numéro 59.799 par 5.000 francs.

Les 10 numéros suivants par 1.000 francs :

2.721 16.417 31.594 79.834 161.450 162.228 226.156 228.423 243.677 250.198

4.604 numéros sont remboursés au pair.

Chambre des Députés

Séance du 10 février 1921

Dans la séance du matin la Chambre a discuté les budgets de l'hygiène, de l'enseignement technique, de la marine marchande.

M. le PRINCE MURAT demande la suppression du sous-secrétariat de l'enseignement technique.

M. Doumer, ministre des finances, dit que cette question sera examinée lorsque la Commission d'administration aura déposé son rapport. La proposition de M. Murat est réservée.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du budget de la marine marchande.

MM. Taittinger, Berthon, Rio, Doumer prennent part à la discussion qui est renvoyée à une séance ultérieure.

Séance du 11 février 1921

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget de la marine marchande dont les articles sont rapidement votés, et commence la discussion du budget des finances.

M. Doumer se plaint du vide laissé par la guerre dans le corps de l'inspection des finances. Il explique la lacune de 11 milliards dans les comptes de 1920 par le fait que la comptabilité n'a pu suivre le développement des opérations par suite des comptes spéciaux et des comptes arriérés de la guerre.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre vote un projet augmentant le nombre des commissions du premier degré pour la détermination de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

M. Rognon interpelle sur la crise du chômage. MM. Duraufour et Lebas se plaignent du grand nombre d'ouvriers qui sont sans travail alors que partout on réclame de la main-d'œuvre.

Le ministre du travail dit que le Gouvernement fera son possible pour atténuer cette crise.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement, à la suite des interpellations sur la politique extérieure, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpont, Delmas, Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a adopté par 363 voix contre 114.

Ce ne serait pas le rêve !

Les journaux relatent les arrestations des militants communistes à la mode de Moscou, c'est-à-dire qui organisent la révolution mondiale par ordre des Lénine, des Trotsky, Zinoviev et consorts.

Des perquisitions opérées chez les militants arrêtés, il résulterait que l'organisation serait sérieuse, que l'argent, — nerf de la guerre et de la révolution, — abondait.

Peut-être que la plupart de ceux qui touchaient cet argent répandu à profusion, se contentaient de le dépenser pour leurs besoins et plaisirs personnels....

Mais ce qui est à remarquer, c'est que cet argent provenait de Russie, de la vente de bijoux volés aux « capitalistes », aux « bourgeois » russes et que les individus qui le distribuaient sont des étrangers, russes ou boches, bolcheviks de marque, sans doute, mais surtout, des personnages qui ont fait depuis longtemps, lièvre de tout scrupule.

C'est si vrai qu'un cours de la réunion qui a eu lieu à Paris, entre reformistes et communistes, on a entendu cette appréciation formidable portée par un membre important de la C. G. T., le citoyen Merheim sur l'agent de Lénine, le fameux Zinoviev.

S'adressant aux communistes, le citoyen Merheim s'écria : « Valets de Moscou, vous savez aussi bien que moi que votre maître Zinoviev n'est qu'un vulgaire marlou. »

Nous nous garderons bien de donner une explication quelconque sur ce qualificatif. Il n'a rien de reluisant. Chacun le reconnaît.

Mais si vraiment, une organisation a, à sa tête des individus de cet acabit, il est compréhensible qu'une société qui se respecte, qui veut être respectée, mette à l'écart les marlous et leurs amis.

C'est que la société que ces gens préparent ne promet pas d'être folichonne, si l'on s'en tient aux renseignements qui sont fournis sur leurs agissements. Et nous comprenons fort bien que les Jouhaux, les Merheim voient avec horreur l'ingérence au sein de l'organisation syndicaliste d'individus tarés et prêts à commettre les pires excès.

Car il faut s'incliner coûte que coûte devant l'évangile de Lénine, obéir sans discuter aux ordres des agents du Club de Moscou, sinon, pas de pitié. C'est l'excommunication majeure et l'expiation.

Aussi bien, une des beautés du régime que les Lénine et le « marlou » Zinoviev voudraient instaurer dans le monde, est à signaler.

Plusieurs employés des services administratifs du journal « l'Humanité » dont la plupart comptent de dix à seize ans de service ont reçu la lettre suivante de l'administrateur délégué de ce journal.

« Vous savez que le conseil d'administration a décidé de ne pas conserver dans leur emploi les chefs de services qui ne sont pas adhérents au parti socialiste (S. F. I. C.). Je me vois dans l'obligation de vous notifier la cessation de vos fonctions pour le 15 de ce mois. Désireux que ces circonstances n'altèrent pas les relations cordiales entre vous et l'administration de l'« Humanité », je vous adresse, cher citoyen, mes salutations socialistes (sic). »

La Chambre syndicale des employés de la région parisienne proteste vivement contre cette mesure et constate, dans une note rendue publique, qu'aucune faute professionnelle n'est reprochée à ces employés, qui sont renvoyés, ainsi que l'avoue la lettre de révocation, pour délit d'opinion.

Pour délit d'opinion ! Parce que des employés ne partageaient pas les mêmes idées que les délégués communistes, actuellement au pouvoir à l'Humanité, ils sont révoqués.... pour délit d'opinion !

Et ce sont ces mêmes personnages qui, arrêtés pour complot contre la sûreté de l'Etat, protesteront demain contre leur arrestation, au nom de la liberté d'opinion, ce sont ceux-là qui jettent à la rue, privent de pain, des citoyens auxquels il répugne d'adhérer à une organisation révolutionnaire créée, dirigée, payée par des agents de Lénine et par un marlou !

La mesure prise contre les employés du journal de l'Humanité, employés dont la sincérité des sentiments socialistes ne peut être mise en doute est un exemple bien cru

pour montrer où veulent en arriver les seides des tyrans de la III^e Internationale.

Nous aimons trop la liberté, notre indépendance, en France, pour accepter un pareil joug imposé par de tels individus.

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Nos compatriotes MM. Alix, en religion R. P. Marie-Bernard, et Olivier Magnin, en religion R. P. Ignace de l'Ordre des Capucins, aumôniers militaires, titulaires de nombreuses citations, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Nos félicitations aux nouveaux légionnaires.

Ecole de Joinville

M. Parison, chef de bataillon au 7^e d'infanterie, est désigné pour suivre le premier cours de l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime de Joinville-le-Pont.

Citation à l'armée

Une fois de plus, notre vaillant compatriote et ami, M. le capitaine Georges Delmas est l'objet d'une nouvelle et superbe citation à l'ordre de l'armée du Levant, à la date du 28 janvier 1921.

Elle est ainsi conçue : « Delmas Georges, capitaine commandant la 11^e compagnie du 412^e d'infanterie.

« Au combat du 25 novembre à Fadelil (Syrie) chargé de mener une attaque destinée à rejeter l'ennemi des crêtes au nord-ouest du village et de permettre ainsi la marche de la colonie vers son objectif, a su exécuter sa mission malgré un feu meurtrier et quoique blessé lui-même à maintes reprises sur ses positions et n'ayant eu son repli qu'après avoir assuré l'écoulement de la colonne sous la protection de son unité.

Nous adressons nos bien sincères félicitations et nos vives sympathies au vaillant capitaine Delmas.

Magistrature

M. Andrieu, juge suppléant au tribunal de Cahors est nommé substitut du procureur de la République de Cahors.

Nos félicitations au jeune et sympathique magistrat.

Gendarmerie

Sont admis dans l'arme de la gendarmerie (arme à cheval) et affectés à la 17^e légion les militaires dont les noms suivent :

Dupont, Ferrières, Gayral, ex-maréchaux de logis ; Dupuy, Touzan, ex-brigadiers ; Labadie, ex-caporal ; Barreille, ex-matrot ; Cabari, Campoury, Moulis, Samouillan, ex-soldats.

Postes

M. Rigal, candidat militaire, est nommé facteur rural, 2^e tour, à Nadal, facteur en disponibilité pour maladie.

M. Fasciaux, candidat militaire, est nommé facteur rural, 2^e tour, à Montcuq, en remplacement de M. Estival, facteur, en disponibilité pour maladie.

M. Couzy, candidat militaire, est nommé facteur rural, 3^e tour, à Latronquière, en remplacement de M. Roudol, facteur retraité.

M. Faurie, candidat civil, est nommé facteur rural, 4^e tour, à Concois, en remplacement de M. Bories, appelé à Saint-Germain.

M. Izoche, candidat militaire, est nommé facteur rural, 1^{er} tour, à Teyssieu, en remplacement de M. Lavaur, facteur, nommé facteur-receveur à Saint-Laurent.

Débts de tabac

Par arrêté préfectoral sont nommés titulaires de débits de tabac :

Mme veuve Flourac, à Sabadel ; Mme veuve Gratiat, à Fontaines ; Mme veuve Bley, à Lasbouygues (section de Bagat) ; Mlle Delhies, à Bergany ; M. Bessonnie, à Biars ; M. Valéte, à Orniac ; M. Bardou, à Cours ; Mme Lavayssie, à Caillac-Cajare ; M. Sénac, à Saint-Cernin ; Mme

veuve Bourrel, à Esclauzels ; Mme veuve Rigouste, à Saint-Céré ; Mme veuve Ravinol, à Gluges (Martel) ; Mme veuve Lachèze, à Saint-Palavy (Cavagnac) ; Mme veuve Bergougnoux, à Bovilla (Fargues) ; Mme veuve Paramelle, à Lunan ; Mme veuve Parat, à Lamothe-Cassel ; Mme veuve Lagarde, à Bagat ; Mme veuve Cazaly, à Varaire ; Mme veuve Baudel, à Promilhanes ; Mme veuve Dajeau, à Calvignac ; Mme veuve Delcours, à Clarou (Capdenac) ; M. Lohm, à Pontverny (Calviac).

Nos compatriotes à Paris

L'Amicale des « Enfants de Figeac » donne son grand banquet annuel, suivi d'un bal de nuit, le samedi 5 mars, dans la grande salle du Palais d'Orléans, 200 avenue du Maine. Le repas, très soigné, sera assaisonné d'ondes sonores mélodieuses. Mais, les places ne seront plus garanties. On trouve des cartes chez les amis : Amagat, 157, boulevard Montparnasse ; Janot, 29, rue de l'Abbé Grégoire ; Moulène, 11, rue Sadi-Carnot, au Grand-Montrouge, Delfour, 60, rue du Couédic ; A. Pouget, 35, rue de Vaugirard ; F. Pouget, café, 18, rue d'Amsterdam ; Chabiole, 76, cours de Vincennes ; Moulène, café, 4, place de la République ; Cabries, 69, rue du Viviez, Aubervilliers ; Courdurier, 118, rue de Rivoli ; Ouvrère, 27, rue de la Reine Blanche. Métro, autobus, tramways : Alésia.

Choses d'Allemagne

Je voudrais offrir aux lecteurs du Journal du Lot la traduction d'un article récent d'un journal allemand publié à Holzminden : Organ des Werkstätigen Volkes : Organe de l'Ouvrier. Mais il est bon au préalable, de savoir quel en est l'auteur et pourquoi le signataire est journaliste.

Bien avant la guerre, il était venu en France pour y compléter ses études, à la Sorbonne ; il se trouva subitement plongé dans une atmosphère inconnue à ses branches respirant librement, à pleins poulmons. Un long séjour en France l'avait transformé, et il retourna en Allemagne, n'ayant plus de rien de son moi, son Ich ; selon l'expression d'Outre-Rhin, il avait complètement déposé le vieil homme ; er hatte den alten Menschen abgelegt.

Seulement, replongé dans ce nouveau, mais ancien milieu, il eut la naïveté de croire qu'il pouvait rester allemand et patriote, tout en vantant et en énumérant nos qualités dont il s'était assimilé un grand nombre. Grave erreur ! Ses collègues, car il avait été nommé Oberlehrer d'un gymnase ou lycée le mettaient à l'index, puis en quarantaine ; dans sa famille, femme et enfants, francophobes enragés, lui rendent la vie impossible. L'administration s'en mêle ; le gouvernement ouvre l'oreille, et le pauvre Diable est obligé de prendre une retraite proportionnelle, sous peine d'être révoqué. Attaché, pendant la guerre, au camp de prisonniers de Holzminden, il est accusé de tendresses envers nos compatriotes. La mesure est à son comble ; le voilà au rancard — c'est un libéral — il se sert de sa plume pour propager ses idées. Voici la partie intéressante de l'article :

— Pour la fête du 18 janvier — « le ministre des Cultes a demandé que, cette année, le 18 janvier fût fêté comme date commémorative de la fondation de l'Empire d'Allemagne, mais simplement, comme il convient à la gravité de la situation ; les écoles ne vaqueront pas ». Fureur des monarchistes, n'est-ce pas au traité de Versailles, dans la salle des glaces, que nous devons l'unité allemande et la couronne impériale, posée sur la tête de Guillaume I^{er}, par la Confédération Germanique. — C'est ici que notre allemand « casse du sucre et mange le morceau » pour parler le style des prisons. — Laissez-moi donc tranquille avec votre enthousiasme et votre spontanéité de cette assemblée royale et princière. Mensonge que tout cela, et il étale, au grand jour, ce que beau-

coup de gens, même en Allemagne, ignorent.

« Examinons donc, à la loupe, cette fameuse cérémonie du couronnement, et nous verrons, une fois de plus, que l'hypocrisie gouverne le monde. On nous dit que les princes de l'Allemagne ont offert la couronne impériale au roi Guillaume ? Réellement ? Ont-ils fait volontairement ? Pas le moins du monde. Nous savons que Bismark a forcé les princes à ce pas, par des menaces. Le roi Louis II de Bavière, surtout, le second des plus puissants souverains, dut être violemment travaillé, avant d'accepter d'être l'interprète de cette proposition. Et, quant aux autres princes, il ne leur restait pas autre chose à faire, qu'à danser au son de la flûte de Bismark. On sait, quoique ce ne soit pas du domaine public, que le roi Jean de Saxe se plaignit au roi déposé de Hanovre que, désormais, les princes ne seraient plus que des marionnettes ; lui, au moins était tombé honorablement. Nous savons également que Guillaume II hésita longtemps à accepter la couronne impériale, persuadé qu'il ne serait pas un véritable empereur d'Allemagne, les autres princes voulant conserver leur souveraineté. »

Mais savourez donc ce passage qui nous édifie sur la mise en scène du couronnement en lui-même :

« Longtemps on discuta sur le titre à donner au nouvel élu ! Dans quels termes serait-il proclamé ? Ce fut le duc de Bade qui trancha la question par son cri de : Vive l'Empereur, « der Kaiser, er lebe hoch, hoch, hoch ! Nous savons en outre, que Guillaume, après le couronnement, se montra très froid envers Bismark, tandis qu'il serra ostensiblement la main à d'autres princes. Une analyse détaillée nous montre la fausseté du tableau historique de Werner, rayonnant d'enthousiasme patriotique ! Toute cette gloire et cette auréole de la clique réactionnaire s'évanouissent. »

Travestissant le vers de Molière, nous pourrions dire : Pour être duc ou prince, on n'en est pas moins homme. Et Bismark, ce génie du mal, le savait bien, en profond psychologue qu'il était, il prend à part ce roi de Saxe, littérateur, et traducteur du Dante, il le sermonne, le « travaille », l'intimide et, celui-ci va pleurer dans le giron d'un roi détrôné. Le roi de Wurtemberg ne compte pas. Quant au jeune roi de Bavière, mélomane, ami de Wagner, mystique et au cerveau doux, le Chancelier de Fer en a vite raison ! Le grand duc de Bade, parent très proche du roi, est le *Dens ex machina* qui, au moment critique poussera la cri de ralliement ! Que pouvaient les autres principicules quand les 3 rois étaient gagnés à la cause ? Se taire, et hurler en chœur : Vive l'Empereur. Et Bismark de dire *in petto* :

« C'est moi qui suis Guillot »

Mais, ajoute en terminant, l'ex-professeur, l'idée d'un Empire ne répondait plus aux temps modernes. L'idée démocratique, qui faisait toujours de plus grands progrès, a été refoulée un instant par l'ère de Bismark, pour faire place à une fantaisie éphémère, moyennagèuse. L'effondrement de l'Empire, est la meilleure preuve qu'avait été élevé un édifice artificiel qui n'avait plus sa place dans le présent.

L'histoire du Monde est le tribunal du Monde.

Ant. CHERY.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen, section de Cahors, ont tenu leur réunion mensuelle dans une salle de l'Hôtel de Ville, le vendredi 4 février courant à 20 heures 30 du soir, sous la présidence de M. Adrien Bonnet.

Le Président fait part d'une méthode de propagande, méthode qui est approuvée.

L'Assemblée approuve l'admission des femmes dans la Ligue.

Le Président annonce que la Conférence qui devait avoir lieu le 12 février est renvoyée à une date ultérieure.

Les Cadets du Quercy

Matinée du 6 février 1921

Organiser des fêtes qui dépassent bien des spectacles par leur entrain et leur gaieté, tel est le tour de force que réalise, tous les mois, le Conseil d'administration des « Cadets du Quercy ». Et si nous ajoutons que les originaires de l'arrondissement de Cahors y viennent chaque fois plus nombreux, on s'expliquera facilement l'immense succès de ces fêtes loitises. Qu'on aille, au surplus, aux Folies-Bergère, à l'Eldorado, ou à la Gaité Lyrique, on ne s'y amuse pas davantage et nous croyons que bientôt il sera prudent de retenir ses places.

L'hiver à Paris n'est donc pas sans charmes pour les déracinés de chez nous, puisqu'ils ont l'occasion, aux « Cadets du Quercy », de voir et de revoir des figures amies avec lesquelles ils peuvent parler patois, d'y danser avec ivresse et de s'incliner devant la perfection d'une phalange d'artistes et d'un orchestre impeccable sous la magistrale baguette de M. Bassot, premier prix du Conservatoire.

Le 6 février, la foule se pressait, dans la salle habituelle de nos matinées.

Que dire encore de cette matinée ? Elle fut pleine d'entrain, qu'on en juge par le programme ci-dessous. Tous les artistes ont été annoncés en vers humoristiques par notre ami, M. Ernest Roustan, *Mlle Fleury*, pianiste, a enlevé avec maîtrise la « Ballade de Chopin ».

On a fort apprécié la dextérité de son jeu, allant par instants jusqu'à la virtuosité.

M. Séverac, diseur plein de distinction, à l'impeccable tenue scénique, et qui possède à un haut degré le don d'imitation de Mayol, nous a très agréablement et très finement divertis avec « Antonin », « Come Darling », « Mais il était syndiqué ».

M. Dumas, de l'Eldorado, si sympathique et si consciencieux dans ses interprétations, et dont l'ardeur ne faiblit jamais, a chanté de sa voix chaude et sonore, avec le maximum d'intensité dans l'émotion « Margot reste au village », « Les trois gamines », « Tous les rêves d'amour ».

M. Caniac, Président, a, cette fois, payé de sa personne au programme. Il nous a débité, avec l'accent non frelaté du terroir, un monologue en patois, et en vers, « Ai perdu ma coiffe », parfumé de thym et de lavan, évoquant chez les « Cadets », les doux souvenirs du pays natal, et faisant jaillir la belle et franche gaieté de leur adolescence.

M. Escudé, fort-ténor, — léger quand il le veut — tant aimé du public, a lancé d'harmonieuses et superbes notes, malgré une indisposition qui le privait en partie de ses moyens, si puissants d'ordinaire. Il a détaillé d'une façon parfaite « Les Chrysanthèmes », de Margis « Jean la bûcheron », « Martina ».

Mme Germaine Michel, de l'Odéon, comédienne de grand talent, étoile du deuxième Théâtre Français, et dont toute la critique a depuis longtemps établi la réputation, nous a dit avec une verve tantôt humoristique, tantôt sentimentale, toujours raffinée et du doigt le plus délicat et le plus subtil : « Ballade des cochons roses », d'Edmond Rostand, et « Histoire anglaise ».

Enfin, et comme apothéose de cette belle matinée-concert, Mme Mary Marguet, du Théâtre de Paris (épouse de M. Maurice Escande, de la Comédie Française) et dont le talent hors de pair, a été consacré par une juste célébrité, a déclaré avec toute l'émotion, toute la sensibilité, tout l'envol lyrique que l'on peut attendre d'une pareille aède d'artiste, l'admirable poème d'Edmond Rostand « Mort à cheval, au galop. » Ses éminentes qualités ont également brillé dans « La glycine » d'Edmond Rostand, « La Chanson » de Maeterlinck.

Le concert terminé, M. Caniac, président, obtint un gros succès quand il remercia tous ceux qui se pressaient dans la vaste salle.

Ensuite, tous les amateurs de l'art chorégraphique coquets danseurs, dont certains masqués ou travestis à

l'occasion du dimanche gras, et éblouissantes danseuses s'enlacent jusqu'à 19 heures, et les danses nouvelles qui étaient encore peu connues naguère, furent exécutées avec une correction parfaite, ce qui n'empêcha pas les amateurs de danses classiques de retrouver à volonté leurs airs favoris. Il faut dire aussi que la grande majorité de ces couples gracieux ne se composait que de personnes dont le plus cher souvenir de leur enfance, est avoir couru sur les bords du Lot, barboté dans son lit, ou vogué sur ses flots et d'autres originaires de ces contrées de notre petite patrie où les grands chênes, pleins de majesté sont — comme auraient pu dire J.-J. Rousseau ou Bernardin de St-Pierre — l'honneur d'un des plus admirables pays de France.

CHRONIQUE SPORTIVE

Demain dimanche l'équipe I de l'Aviron matchera au Stade « Lucien Desprats » contre l'équipe I de l'Union Sportive Luzéchoise. Cette dernière société qui sort victorieuse du premier tour des championnats 4^e série en Périgord-Agenais, en battant Penne, a été malencontreusement éliminée au 2^e tour par Ste-Livrade, qui fut vainqueur par 3 à 0. L'équipe Luzéchoise de cette année ne ressemble aucunement à celle qui vint l'an dernier, son récent match nul, contre une sélection Cadurcienne, en est la pour le prouver. Sans doute, l'équipe de l'Aviron doit sortir victorieuse, mais nous assisterons à une belle offensive, et ce sera un bel entraînement pour nos représentants ayant leur match de championnat contre Castelsarrazin.

Aviron Cadurcien

Le Comité Football et Athlétisme a ainsi constitué l'équipe qui doit jouer contre l'Union Sportive Luzéchoise : Arrière : Miquel ; trois-quarts : Bessières, Combalbert, Sabat, Rosset ; demis : Chasteing (o) Imbert (m) ; avants : Lacoste aîné (cap), A. D. Durand, Iches, Marmiesse Lacoste jeune, Soulié, Rollés.

L'équipe jouera en maillot bleu. La partie sera arbitrée par M. Pasquie qui sifflera le coup d'envoi à 14 h. 30. M. Escoffre tiendra le drapeau de touche pour Cahors.

L'équipe réserve se rendra à Septfonds pour y matcher l'équipe I du Sporting-Club Septfontois.

L'équipe a été ainsi constituée : Arrière : Gaillard ; trois-quarts : Arbur, Delgat, Tissandier, Aguzon ; demis : Trémolières (o), Dupont (m) ; avants : Courbil, Cazes, Palame, Salgues, Combreux, Deshorthies, Ithier, Fabre.

Remplaçant : Verdier. M. Delfau est désigné comme délégué et accompagnera l'équipe. Rassemblement à la gare, dimanche matin à 7 h. 15.

L'ancien stade Cadurcien vient de se reconstituer sous le nom de Sporting-Compound-Club Cadurcien.

Comité Botanique du Quercy

Il est rappelé aux membres du Comité botanique du Quercy et à tous les propriétaires de terres incultes ou de peu de valeur, qu'ils peuvent considérablement augmenter leurs revenus par la culture des plantes aromatiques, d'arbrisseaux fruitiers et de plantes médicinales que le Comité distribue gratuitement à tous ceux qui veulent créer des champs d'essai ou s'adonner à ces cultures.

Pour avoir tous renseignements utiles, et recevoir plants, boutures, graines, tracts, etc., il suffit d'adhérer au Comité et de joindre à la demande la somme de 2 fr. montant de la cotisation.

Adresser toutes correspondances avec timbre pour la réponse s'il y a lieu à M. L. Alphonse, directeur technique du Comité Botanique du Quercy à Cahors.

Pour les morts de la guerre

L'Amicale des Ascendants du Lot et l'Amicale des Poilus du front (section de Cahors), ont l'honneur

d'informer les familles des enfants de la Commune de Cahors morts au Champ d'honneur pendant la dernière guerre, que la municipalité a accordé sur leur demande la gratuité d'une concession à perpétuité et l'érection d'un caveau pour recevoir leurs glorieuses dépouilles.

Comme il est nécessaire de connaître le nombre de membres de chaque famille qui pourront profiter de cette gratuité, les intéressés sont priés d'adresser d'urgence leur demande au Secrétariat de la Mairie de Cahors.

Aux réformés de guerre

La Confédération Générale de toutes les victimes de la guerre 24, rue Taillout Paris, invite les réformés ayant droit aux soins et médicaments gratuits (article 64), à lui faire connaître :

- 1^o S'ils sont en possession des carnets médicaux ;
- 2^o Si les bons sont acceptés par les médecins et pharmaciens de leur localité ;
- 3^o A quelle somme se montent les frais de consultations et de médicaments qu'ils ont personnellement dépensés au 1^{er} février 1921.

L'incorporation de la classe 1921

Le gouvernement a pris la décision de libérer la classe 1919 du 21 au 25 mars.

Afin de combler le déficit que créera le départ de la classe 1919, il est nécessaire que l'incorporation de la classe 1921 puisse avoir lieu en une seule fois, dans la première quinzaine d'avril.

Le projet du gouvernement fixe en outre la durée du service des ajournés des classes 1918, 1919 et 1920, qui seront appelés sous les drapeaux avec la classe 1921, et les bénéficieraient de la réduction du service de 3 à 2 ans prévue.

Enfin, le projet de loi prévoit la faculté de pouvoir verser d'office dans l'armée de mer, un certain nombre de jeunes gens du contingent, pour être affectés à certaines spécialités que l'inscription maritime ne peut assurer en assez grand nombre.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables dans l'arrondissement de Cahors pendant la semaine du 14 au 19 février 1921.

G. 41 de 40 k. 8 à 43 k. 00, répannage et cylindrage (traverse de Cabrerets et abords).

G. 34 de 12 k. 0 à 12 k. 550, répannage et cylindrage (entre Savanac et le Cuzoul).

Théâtre de Cahors

MONTE-CRISTO

avec M. RAVET, pensionnaire de la Comédie Française.

C'est définitivement le vendredi 18 février que nous aurons cette grande représentation. Monsieur Ravet interprétera le rôle de *Edmond Dantès* ; c'est la garantie que le beau roman d'Alexandre Dumas sera joué avec toutes ses traditions, car Monsieur Ravet s'est entouré d'une troupe artistique. La pièce ne comporte pas moins de tableaux.

Pour la location, s'adresser comme d'usage.

La cambriole

La police continue son enquête sur les vols et cambriolages qui ont été commis ces jours derniers à Cahors.

Sur la berge du Lot, près du pont du chemin de fer, M. Caillou, commissaire de police découvrit des lettres et divers objets qui furent présentés à M. le capitaine Guichem victime du vol de la sacochette. M. Guichem déclara que ces objets étaient bien à lui.

Peu après, M. Ladoux retirait de l'eau, l'enveloppe en toile brodée d'initiales qui recouvrait la sacochette.

M. le commissaire de police poursuivant ses investigations au sujet des autres cambriolages commis chez MM. Lasserre et Moratuech, espère découvrir le ou les auteurs de ces méfaits.

**

LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE

de l'Académie Française

Il pleut souvent dans le Calvados, et, presque toujours, les clochers des belles églises de Caen ne montrent de leur toit de pierre qu'un ciel gris où passent des nuées, entraînés par le vent d'Ouest. Mais Christian Lescuyer, le fils du vieux M. Lescuyer, Conseiller à la Cour, avait mené, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, une vie tellement ennuieuse, qu'il n'avait même pas joué des rares sourires du climat normand et que, pour cet infortuné jeune homme, il semblait qu'il eût plu à verse depuis le jour de sa naissance.

La maison où il avait reçu le médecin et discutait bienfait de l'existence, datait de son bisain et avait été construite vers la fin du règne de Louis XV. Elle était bien la plus lugubre parmi les lugubres maisons de l'aristocratie rurale des Carmes, qui, elle-même, exclusivement habitée par d'anciennes familles et le plus souvent déserte, est un phénomène de tristesse. En pleine canicule, les pavés y sont ternés de noir par

l'humidité, les murs donnent le frisson. On respire ici à plein nez le spleen et le rhume de cerveau. Pourtant, à l'une des extrémités, dans la joyeuse rue Saint-Jean, grouille la foule paysanne des jours de marché, émaillée de bonnets blancs et de blouses bleues ; et, à l'autre bout, c'est l'animation du port, où les marins scandinaves à barbe jaunie, agiles sous leur chemise de flanelle rouge, débarquent avec fracas les planches de sapin qui sentent si bon.

Mais la rue des Carmes n'en veut rien savoir. Elle dédaigne ce travail populaire, ce mouvement de mauvais ton, ce bruit canaille. Elle tient closes de volets la plupart de ses fenêtres apparentes ; et ses hôtels, d'assez haute tournure, mais que dégrade mainte lézarde, font songer à la physiologie d'un homme fier et ruiné, plein de tenue et de sombre humeur.

Pour l'aspect bougon et refragné, le logis de M. Lescuyer père ne le cédait en rien à aucun de ses voisins. Séparé de la vie extérieure par un mur très élevé, un mur de prison, dans lequel s'ouvrait — ou plutôt ne s'ouvrait presque jamais — une énorme porte cochère, l'hôtel Lescuyer ne donnait accès au visiteur que par une petite porte, ménagée dans un des vantaux de la grande, et qui, lourde et massive, elle aussi, ne s'entrebâillait qu'en rechignant. Lorsque vous aviez franchi cet huis inhospitalier, vous vous trouviez dans une cour, étroite et sombre, limitée par deux corps de logis en équerre, aux façades lépreuses, et par le mur de la

maison moyenne, que tapissait un lierre féroce et touffu.

Rien n'était plus rébarbatif que cette cour. Dans un coin, le vieux puits à poulie avait l'air d'être empoisonné. Les mascarons grotesques, sculptés au-dessus des fenêtres, vous faisaient la moue, comme à un importun ; et les marches du perron, aux dalles usées et disjointes, vous disaient clairement : « Ne soyez pas le bienvenu. »

Mais, à l'intérieur, c'était encore pis. Tout y respirait l'avarice provinciale et la morgue justicière ; et, dès le péristyle, un manteau de glace vous tombait sur les épaules. La bronchite chronique flottait, menaçante, dans la salle à manger, où, cinq ou six fois l'an, M. le Conseiller Lescuyer, veuf et ne pouvant recevoir de dames, offrait à ses collègues de la Cour des dîners servis chauds par la cuisinière, mais immédiatement glacés par l'accueil de banquette et la conversation polaire du maître de la maison ; et, dans le salon, où vous guettiez derrière la porte une mortelle fluxion de poitrine, les portraits des Lescuyer ancestraux, tous robins depuis plus d'un siècle et très féroce-ment représentés en robe et en perruque, vous lançaient tout de suite un regard noir du fond de leurs cadres ovales, comme s'ils allaient procéder à votre interrogatoire et vous demander de prime abord : « Accusé, vos noms et prénoms ? »

Cependant, si, misérable plaideur, vous montiez au premier étage et pénétriez dans le cabinet de M. Les-

yer, br ! la sensation était encore plus sinistre. Rien que des corps de bibliothèque, bondés de livres de droit, depuis les recueils in-folio de « coutumes » moyennagèuses sous leurs reliures fêtrées, jusqu'à l'imterminable bulletin des lois, habillé de chagrin noir à pièce rouge. Cette cohue de volumes, ce fatras de jurisprudence et de procédure, vous rappelaient immédiatement combien le droit et l'équité sont choses différentes, et quel mal, à peu près inutile, d'ailleurs, les hommes s'étaient donnés, depuis l'origine des sociétés, pour combattre, avec des règles écrites, le fond de barbarie de leur nature. Vous mettiez à songer que les vieux bouquins dédorés, où étaient décrits des supplices surannés et des tortures abolies, n'étaient pas, après tout, beaucoup plus injustes et stupides que les codes modernes, qui, pour un procès de quatre sous, accablent le malheureux justiciable d'une trombe de frais, d'un cyclone de papier timbré, de nature à lui faire regretter la justice à coups de bâton des cadis orientaux ; et, essuyez-vous eu cent fois raison, votre affaire eût-elle été limpide comme l'eau des sources, vous commenciez à trembler devant cet amas de papiers, persuadé d'avance qu'on y trouverait aisément, en fouillant un peu, mille raisons pour ne de vous donner tort, et que rien n'était plus facile, avec un peu de patience, que d'y découvrir les éléments de votre ruine et de votre déshonneur.

C'était dans ce cabinet, parmi tous

les témoignages imprimés de l'impuissance des humains à se mettre d'accord sur les questions les plus simples, que se tenait habituellement M. le Conseiller Lescuyer, assis à son bureau, — assez beau meuble du XVIII^e siècle, orné de cuivres ciselés, — devant un encombrement formidable de dossiers. Ce magistrat exact, intègre, laborieux, mais borné d'esprit et sec de cœur, un peu abrupt, du reste, par le métier, et dégénéré, à la longue, en vieille machine à considérants, venait d'attendre, en 1866, au moment où commence ce récit, sa cinquantième année. Dévot, pratiquant et signalé au garde des sceaux comme clercal enragé et suspect de légitimisme, M. Lescuyer n'avait obtenu, pendant sa carrière déjà longue, qu'un lent et pénible avancement, et le ruban de la Légion d'honneur n'ornait même pas la redingote râpée et blanche aux coutures qu'il boutonnait sur sa maigre et que, selon les habitudes paroisniennes des provinciaux et leur manque d'amour-propre en fait de toilette, il faisait très bien durer cinq ou six ans. La seule parure à laquelle M. le Conseiller attachait de l'importance était sa monumentale cravate blanche, qui semblait taillée dans un bloc de neige vierge et d'où émergeait, au bout d'un coup de vautour, une tête sèche et sanguine très embroussaillée de cheveux, de favoris et de sourcils grisonnants. Cette figure en lame de couteau, avec ses yeux de haine et son rictus maussade à dents jaunes, était rendue

plus désagréable encore par cette exagération du système pileux ; car du nez et des oreilles de M. Lescuyer s'échappaient ces touffes de poil noir, où le préjugé populaire veul découvrir la preuve d'un tempérament vigoureux et l'indice de la longévité. Tout, dans cette physiologie tyrannique, exprimait la dureté, l'orgueil, l'entêtement. Elle avait même quelque chose d'impitoyable ; et rien n'était plus naturel que de s'imaginer M. Lescuyer coiffé du chapeau à plumes tricolores et président le Tribunal révolutionnaire, ou bien encore impassible et raide sous un froc sombre, et assistant avec une tranquillité parfaite à quelque torture abominable, parmi la lueur pourpre des torches, dans un exchof de la très sainte Inquisition.

Le jeune Christian Lescuyer, qui venait de soutenir, d'une façon très brillante, devant la Faculté de Caen, sa thèse de licencié en droit, était donc né et avait grandi dans cette maison morose, auprès de ce père silencieux et farouche, qui ne lui inspirait qu'une respectueuse terreur. A vingt-deux ans, il n'avait pas un seul souvenir un peu doux. Excepté sa vieille bonne, — autrefois, avant l'emprisonnement au lycée, — excepté cette pauvre Phrasie, bégue et presque idiot, mais qui l'appelait « mon fi » et l'embrassait en riant de plaisir, il sentait bien que personne ne l'avait aimé. Sa mère ? Elle était morte d'une fièvre de lait, quelques jours après l'avoir mis au monde. On n'avait même pas son por-

La sacoche volée a été retrouvée samedi matin dans le Lot, à St-Mary. Elle était complètement vide. Détaillé curieux : elle était refermée.

Préfecture
Un concours pour un emploi de rédacteur a eu lieu hier à la Préfecture. Mlle Guiraudet a été reçue numéro 1. Nos félicitations à Mlle Guiraudet qui est la fille du regretté M. Guiraudet, conducteur des Ponts et Chaussées.

Tribunal correctionnel
Audience du 10 février 1921
Laitière frauduleuse
Nos lecteurs se souviennent de cette laitière de Regourd, Mme Du-thil, épouse Dasquie, 42 ans, qui ré-pandit un bidon de lait sur les pantalons de l'inspecteur, des fraudes au moment où celui-ci voulait prélever des échantillons de lait vendu par cette femme.

Albanie Dasquie comparait devant le tribunal correctionnel : « son lait pouvait être faible, dit-elle, parce-que elle avait rincé avec de l'eau le bidon. » Elle avait oublié de rejeter l'eau du rinçage ! Le jugement est renvoyé à huitaine.

COUPS ET BLESSURES
16 francs d'amende sont infligés au sieur Moussac, 59 ans, cultivateur à Montcuq pour coups et blessures sur un de ses voisins.

RECTIFICATION
Dans notre numéro de dimanche, nous avons narré l'exploit gastro-nomique de Gindou de 3 personnes importants du bureau permanent.

On nous prie de rectifier quelques points.
1° Ils n'ont pas mangé une soupe à l'« oncou » ! c'était une vulgaire soupe aux haricots avec du salé.

2° Les hors-d'œuvres étaient insignifiants.
3° L'omlette était trop truffée : les convives durent la laisser dans leur assiette.

4° Le civet de lièvre était en conserve. Les portions servies étaient minuscules. Mais la saucisse était à peu près convenable.

5° Le rayon de miel se fondait rien qu'en le mettant sur la langue.

6° Le dessert n'était composé que de pommes, de poires, de gâteaux secs.

7° Le fromage n'avait aucun goût.
8° Les convives n'ont bu que 2 bouteilles et demi de vin à peine ; et le vin n'était pas bon.

9° Le café était bien ordinaire : quant à la « fine » ce n'était que du cognac de la maison Paulus. Ce n'était pas de la fine champagne.

10° Le pain seul était bon : il était de pur-froment.

11° Ça ne valait pas 10 francs. Et puis les convives n'ont que 6 francs de frais de déplacement.

Nous devions faire ces rectifications à peu près, textuelles qui ont été faites par un des convives, membre distingué du bureau permanent.

Dont acte. Vraiment il y a des gens qui ne doutent de rien !

Etat-civil de la Ville de Cahors
Du 5 au 12 février 1921

Naissances
Larnaudie Andréa-Simone, rue Président Wilson.
Regourd Giselle-Marguerite-Marie-Rose, boulevard Gambetta, 61.
Darbas Edouard-Jean, rue du Rempart, 38.
Miquel Jean-François-André, rue Nationale, 8.
Verhes Yvonne-Paule-Louise, rue des Boulevards, 21.

Mariages
Barraire Ernest, employé au P.O. et Lagriva Maria-Louisa-Alexandrine, s. p. à Cahors.
Rogues Paul-Marius-Camille-Léon, employé au P. O., à Viry (Seine) et Mashou Marie-Euphrasie-Germaine, s. p., à Cahors.

Fages Jean-Collix, soldat au 7^e à Cahors et Souliyé Maria-Philomène, employée de bureau à Cahors.

Willemys Alphonse, manœuvre à Cahors et Honoré Sidonie, ouvrière d'imprimerie, à Cahors.

Décès
Monraysses Jean, cultivateur, 67 ans, rue Président Wilson.

Les vertus des plantes

La prétendue infidélité thérapeutique des végétaux indigènes provient de causes que l'observation la moins attentive peut journellement constater, et qu'il est facile de faire disparaître. Nous ferons remarquer le défaut de soins et de précautions relatives au choix de la plante, à sa récolte, à sa conservation, etc. Souvent en effet les plantes sont récoltées avant leur parfait développement ou lorsqu'elles ont perdu la plus grande partie de leur facultés.

Lalbenque
P. T. T. — Notre compatriote Mlle Louise Castes est nommée dame employée à Périgueux. Félicitations.

Gremps
P. T. T. — Mlle Jeanne Bés est nommée dame employée des P. T. T. à Paris. Félicitations.

Lanzac
Légion d'honneur. — Notre compatriote M. de Marquessac, Commissaire en chef de 1^{re} classe de la marine, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nos félicitations.

Floressas
Légion d'honneur. — C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris la promotion de notre excellent compatriote M. Bélyre Caillieu de la 3^e République au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Le jeune et nouveau légionnaire a conquis ses galons d'officier sur les divers champs de bataille où son régiment a été engagé. Il s'y est fait remarquer par sa bravoure, son courage. Titulaire de quatre citations, ayant eu sept blessures, il reçoit aujourd'hui la juste récompense des héros.

Nous sommes heureux de lui en exprimer ainsi qu'à sa sympathique famille nos plus vives et sincères félicitations.

Dans les Postes. Nous apprenons avec la plus grande satisfaction, la nomination de notre facteur des postes intérimaire Paul Faurie, de Puy-Évêque comme facteur titulaire au bureau de poste de Concois (Lot). Durant les 20 mois pendant lesquels il a assuré à la grande satisfaction des populations, le service d'intérêt de la tournée de Floressas, il n'a cessé de faire preuve du plus grand dévouement et de la plus scrupuleuse honnêteté. En le félicitant de sa titularisation, nous lui exprimons les profonds regrets que nous cause son départ et nos vœux d'accompagnement dans sa nouvelle résidence où il s'attireira sûrement de nombreuses sympathies.

Castelfranc
On est tenté de mettre « Castelfranc-les-boues », depuis le commencement de cet hiver pluvieux.

Sur la route nationale n° 41, qui est la plus grande rue de Castelfranc, les habitants qui y ont leurs immeubles ou pourraient dire « les riverains » ne savent comment passer d'un côté de la rue à l'autre côté, sans patauger dans une boue immonde et épaisse au moins de dix centimètres. Ces jours derniers, il est vrai, l'administration a fait répandre quelques pierres pour réparer l'usure de la chaussée. Mais cette pierre de mauvaise qualité aura tôt fait d'être écrasée par un roulage intense et ne produira que plus de boue en hiver, et plus de poussière en été.

Le téléphone. — Nous apprenons que le bureau de poste de Castelfranc attend tous les jours, l'arrivée d'une cabine téléphonique.

Le public, les commerçants surtout, seront heureux de cette innovation qui sera si utile à leurs affaires. Nous nous faisons un devoir de rappeler que si la ligne de Cahors à Libos, a été construite la première, c'est grâce aux instances du Conseiller général du canton de Luzech, M. Faurie.

Nous lui en adressons ici, tous nos remerciements.

Figéac
Conseil de Révision. — Les opérations du Conseil de révision pour la classe 1921 et les ajournés des classes 1918-1919 et 1920, auront lieu à la Mairie de Figéac, le mercredi 23 février à 14 heures 1/2 pour le canton de Figéac-Ouest et le vendredi 25 février, à 9 heures, pour le canton de Figéac-Est.

Bons de pain. — Le délai pour la distribution de bons de pain à prix réduit expirant le 24 février, les retardataires sont priés de retirer ces bons à la Mairie le plus tôt possible.

Etat-civil du 5 au 12 février 1921. — Naissances : Espinasse André Honoré, Truel Louis Germain René, Delheil Ginette Philippine.

Bretenoux
Soirée Récréative. — Dimanche 6 février à 9 heures 1/2 a eu lieu à Bretenoux, sous la présidence de Mme et M. le Docteur Ayroles un concert organisé « Pour nos Poilus ».

Dans une salle très bien décorée avec les trapeaux allés et des affiches d'Empire, une scène avait été dressée au-dessus de laquelle une immense banderole « Bien faire et laisser dire » semblait vouloir répondre par avance aux critiques possibles de spectateurs par trop exigeants qui n'auraient pas voulu se rendre compte que l'art était parfois difficile.

Parmi les meilleurs artistes nous devons citer M. François dans ses créations et ses imitations et M. Lachamp qui a un vrai et fin talent de diseur et de comique, talent que l'assistance entière fut heureuse d'apprécier et d'applaudir.

A signaler parmi les autres acteurs : Messieurs Wallonet dans « Tu venais de Belgique », Fature bouffeur, Virey, romancier, Lafeuille dans « Les Birs du trompette, Cabane dans « Le Buis Chasseur », De Ricard dans « Le Kaiser », le Docteur Ayroles maire et conseiller général, Gimbire, Trassy dans « Aquellos montagnans », Blancard, Louradou en « Oie blanche », Philippe, Mazet, Mazyrie, Jarlan, etc.

La « Grammaire » de Labiche fut très bien rendue et on y remarqua une blanche très sympathique et douce qui n'avait que le défaut d'être pauvre.

Jeanne d'Arc la patronne de la salle n'eut pas trop à rougir de sa présidence invisible et elle a dû en entendre bien d'autres quand elle bûta l'ennemi hors de France.

D'excellents gâteaux furent distribués et une quête fut faite par de gracieuses jeunes filles.

Nous devons remercier les principaux organisateurs de cette fête : Mme Ayroles et M. Larroque instituteur, tout le mérite et le dévouement furent au-dessus de tout éloges.

Nous faisons des vœux pour que pareille manifestation artistique se renouvelle souvent.

Larnagol
Par décret du 31 janvier 1921, M. Vinel Gustave a été nommé juge de paix honoraire ; déjà, et par autre décret du 27 novembre 1920, il avait été nommé notaire honoraire.

M. Vinel a exercé pendant 50 ans les fonctions de notaire à la résidence de Larnagol ; pendant 45 ans environ les fonctions de juge suppléant de la justice de paix de Cahors, et pendant 40 ans environ, les fonctions de maire de la commune de Larnagol.

Aynac
Voici le compte rendu de la matinée récréative donnée par les élèves et les anciennes élèves de l'école laïque des filles, sous la direction de notre excellente institutrice Mme Pradelle.

« Le rideau se lève à deux heures devant une salle comble. Plus de 200 personnes n'ont pu trouver une place. Le décor est artistiquement préparé. Les actrices sont parfaites dans tous les rôles. Une mention spéciale pour : Mlle Guillemette de Lavalette qui fut une Rose d'une élégante distinction et Huguette Pradelle une Bette d'une harmonie si gracieuse dans tous ses mouvements ».

Mlle A. Laplace dit avec beaucoup d'intelligence « Le pot cassé » de V. Hugo. Mlle Lavergne fut un marin charmant et plein d'entrain ; Mlle Mage était délicieuse sous sa coiffe bretonne, et Mlle M. Laplace fut un sorcier sentencieux à souhait ; Mlle Y. Vuillard et M. Crouzet, interprétèrent avec beaucoup de finesse les rôles de Lilie et d'Azza et Baptiste fut désopilant.

Quant à Mlle Elise Couroud elle fut inimitable dans son rôle de vieille bretonne et nous tint sous le charme de sa voix dans « l'Hymne à la Nuit ».

Merci à M. H. Brunel pour ses morceaux de violon très bien exécutés.

Merci à toutes les personnes dévouées qui ont prêté leur concours à cette intéressante matinée. Une somme de 50 francs, produit de la quête, sera versée au Bureau de bienfaisance. Merci pour les pauvres.

Quant à la maîtresse qui a si habilement organisé cette séance artistique, elle est au-dessus de tout éloges. La plupart des meilleurs costumes avaient été fournis par la maison Larus de Paris.

Nous espérons que Madame Pradelle voudra bien ne pas s'en tenir à ce brillant succès. Au nom des pauvres nous lui demandons de recommencer.

Dégagnac
Adjudication. — Dimanche à eu lieu l'adjudication au rabais du port gratuit des dépêches dans toute l'étendue de la commune de Dégagnac. M. Castagnol Cadet a été déclaré adjudicataire, pour une période de cinq ans, au prix de 244 fr. par an. La commune de Lavercaunière et Rampoux desservies par le bureau de Postes de Dégagnac restent soumisses, pour le port des dépêches, au barème kilométrique dressé par l'Administration des Postes.

Trouvaillie. — Le jour de la foire de Dégagnac une belle montre en argent avec chaîne de valeur, a été trouvée d'une manière toute particulière.

M. Courtejou, constructeur de machines agricoles à Soullaguet ayant invité plusieurs de ses clients à prendre une consommation entra avec eux à l'hôtel de Mme Florenty. A ce moment l'affluence des consommateurs était telle que pour se frayer un passage dans les diverses salles, on était obligé de jouer du coude. Au moment où M. Courtejou et ses invités pouvaient prendre place à une petite table, M. Courtejou s'aperçut, stupéfait, qu'une montre se balançait sur sa personne, suspendue à son cache-nez, et fortement agitée par le crochet terminus de la chaîne. Les démarches faites tant dans l'hôtel que sur le champ de foire, ne firent pas découvrir le propriétaire de la montre.

M. Courtejou qui tient sa trouvaille à la disposition de son légitime propriétaire, mérite toutes nos félicitations pour l'empressement qu'il a mis à découvrir la personne, qui involontairement s'accrochait à son cache-nez.

Salviac
Conseil de Révision. — Le Conseil de Révision examinera les jeunes gens de la classe 1921 le lundi 14 février à dix heures du matin. Cette année treize jeunes gens seulement de la classe 1921 sont inscrits, c'est une classe bien petite si on la compare aux classes d'avant-guerre.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Salviac est convoqué en assemblée ordinaire le dimanche 20 février à 10 heures du matin. A l'ordre du jour : Approbation de la liste d'assistance médicale gratuite. Examen des demandes de soutien de famille. Divers.

Retrait des cartes d'Adhérent. — M. Gaston Courbès président du Syndicat agricole de Salviac, invite les adhérents au syndicat à retirer leur carte individuelle en se présentant chez lui, dimanche 13 février 1921.

Soullac
Les Membres adhérents de l'Amicale des Poilus du Front de la 17^e Région (Section de Soullac) ainsi que ceux qui désirent en faire partie sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le lundi 14 février 1921 à 8 heures du soir. Salle de la Mairie.

Le Président de la Fédération Enjalbert et le camarade Dalbiez, y prendront la parole.

Le Bureau
KUB BOULONNEXOUS réalise une grande économie. Améliore incomparablement tous potages et sauces. — EN VENTE PARTOUT.

Le geste d'un américain germanophile
De Washington : M. Hearst, le publiciste germanophile bien connu, a introduit en sa qualité de contributeur américain une action contre la Trésorerie afin d'interdire à celle-ci de consentir à de nouveaux prêts à des gouvernements étrangers.

CONTRE LES ENGELURES
Parmi les nombreux remèdes qui se présentent, le traitement le plus simple, pratique et efficace, est de tremper les pieds ou les mains endoloris dans une cuvette d'eau bien chaude additionnée d'une petite poignée de salitres ordinaires. Dès le premier bain un soulagement réel se fait sentir et quelques simples immersions suffisent pour faire disparaître toute enflure, douleur et sensation de cuisson. D'après le Dr Catrin, cette promptitude d'action curative de l'eau chaude salitree sur les engelures s'explique par le fait que de tels bains, tout en adoucissant l'irritation de la peau, stimulent la circulation du sang rendus plus difficile sous l'influence du froid, agissant ainsi directement sur la cause du mal.

Les Salitres Rodell, seuls extra-concentrés, se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies en paquets d'environ une demi-livre et d'un prix modique, et un de ces paquets doit suffire pour guérir les pieds engelures.

La HERNIE sa GUÉRISON
Ancienne Méthode du Prof MICHEL
20 ANS DE SUCCÈS

HERNIE découragée, qui avez tout essayé, ne restez pas désespérés. La Méthode du célèbre spécialiste herniaire le Professeur MICHEL de Paris, la seule reconnue, approuvée et recommandée par le Monde Médical, vous guérira de vos hernies. En voici des preuves :

« M. P. Michel, « Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernies que je vous ai adressées. Je vous en félicite bien sincèrement. »

« Docteur David, 15, rue Bouquière, « Toulouse, 30 novembre 1919. »

Salbris Pierre, mineur à Saint-Sernin, par Cognac (Tarn), hernies guéries en 6 mois.

Méjane Jean, à Rusquière, commune de Rudelle, par Rozouls (Aveyron). Hernies doubles guéries en 6 semaines.

Gardelle Pierre, à St-Léon (Hte-Garonne). Hernie volumineuse, guérie en 2 mois.

Cette consécration médicale si autorisée et de tels résultats prouvent que la méthode du renommé spécialiste herniaire MICHEL, de Paris, est la seule qui existe par son ancienneté et par ses preuves ; aussi nous conseillons à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., de profiter des passages à :

Cressensac, dim. 13 fév., Hôtel Cérou.
Soullac, lun. 14 fév., Hôtel Moderne.
FIGEAC, mar. 15 fév., Hôtel des Voyageurs.
BRIVE, ven. 18 fév., Hôtel de Bordeaux.
BEAULIEU, sam. 19 fév., Hôtel de Bordeaux.
TULLE, dim. 20 fév., Hôtel Moderne.
Argentat, lun. 21 fév., Hôtel Notre-Dame.

Chutes de Matrices — Prothèse
Prof MICHEL, Cabinet régional, 25, rue Franc, Toulouse.

A VENDRE
Comptoir en bois, peint à neuf
Bascule romaine
Stère en fer pour 1 mètre cube
Capotage avec tringles pour jardiniers
Lit pliant en fer à une place

A VENDRE
Lames scies circulaires
tous diamètres disponibles
Dépôt Régional : 7, Route de Bellac, LIMOGES.

IMPUISSANCE
Nouveau traitement puissant, énergique et sans danger, rendant à tout âge la FORCE VITALE à tous les IMPUISSANTS. Laboratoire des Spécialités Urologiques 22, Bd Sébastopol, PARIS, Section 1. (Notice gratuite)

Le geste d'un américain germanophile
De Washington : M. Hearst, le publiciste germanophile bien connu, a introduit en sa qualité de contributeur américain une action contre la Trésorerie afin d'interdire à celle-ci de consentir à de nouveaux prêts à des gouvernements étrangers.

CONTRE LES ENGELURES
Parmi les nombreux remèdes qui se présentent, le traitement le plus simple, pratique et efficace, est de tremper les pieds ou les mains endoloris dans une cuvette d'eau bien chaude additionnée d'une petite poignée de salitres ordinaires. Dès le premier bain un soulagement réel se fait sentir et quelques simples immersions suffisent pour faire disparaître toute enflure, douleur et sensation de cuisson. D'après le Dr Catrin, cette promptitude d'action curative de l'eau chaude salitree sur les engelures s'explique par le fait que de tels bains, tout en adoucissant l'irritation de la peau, stimulent la circulation du sang rendus plus difficile sous l'influence du froid, agissant ainsi directement sur la cause du mal.

Les Salitres Rodell, seuls extra-concentrés, se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies en paquets d'environ une demi-livre et d'un prix modique, et un de ces paquets doit suffire pour guérir les pieds engelures.

La HERNIE sa GUÉRISON
Ancienne Méthode du Prof MICHEL
20 ANS DE SUCCÈS

HERNIE découragée, qui avez tout essayé, ne restez pas désespérés. La Méthode du célèbre spécialiste herniaire le Professeur MICHEL de Paris, la seule reconnue, approuvée et recommandée par le Monde Médical, vous guérira de vos hernies. En voici des preuves :

« M. P. Michel, « Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernies que je vous ai adressées. Je vous en félicite bien sincèrement. »

« Docteur David, 15, rue Bouquière, « Toulouse, 30 novembre 1919. »

Salbris Pierre, mineur à Saint-Sernin, par Cognac (Tarn), hernies guéries en 6 mois.

Méjane Jean, à Rusquière, commune de Rudelle, par Rozouls (Aveyron). Hernies doubles guéries en 6 semaines.

Gardelle Pierre, à St-Léon (Hte-Garonne). Hernie volumineuse, guérie en 2 mois.

Cette consécration médicale si autorisée et de tels résultats prouvent que la méthode du renommé spécialiste herniaire MICHEL, de Paris, est la seule qui existe par son ancienneté et par ses preuves ; aussi nous conseillons à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., de profiter des passages à :

Cressensac, dim. 13 fév., Hôtel Cérou.
Soullac, lun. 14 fév., Hôtel Moderne.
FIGEAC, mar. 15 fév., Hôtel des Voyageurs.
BRIVE, ven. 18 fév., Hôtel de Bordeaux.
BEAULIEU, sam. 19 fév., Hôtel de Bordeaux.
TULLE, dim. 20 fév., Hôtel Moderne.
Argentat, lun. 21 fév., Hôtel Notre-Dame.

Chutes de Matrices — Prothèse
Prof MICHEL, Cabinet régional, 25, rue Franc, Toulouse.

A VENDRE
Comptoir en bois, peint à neuf
Bascule romaine
Stère en fer pour 1 mètre cube
Capotage avec tringles pour jardiniers
Lit pliant en fer à une place

A VENDRE
Lames scies circulaires
tous diamètres disponibles
Dépôt Régional : 7, Route de Bellac, LIMOGES.

IMPUISSANCE
Nouveau traitement puissant, énergique et sans danger, rendant à tout âge la FORCE VITALE à tous les IMPUISSANTS. Laboratoire des Spécialités Urologiques 22, Bd Sébastopol, PARIS, Section 1. (Notice gratuite)

JE SUIS ACHETEUR DE :
1° Traverses : chêne, neuves de : 2,50 x 0,23 x 0,14 et 2,80 x 0,24 x 0,14.
2° Bois en grumes : gros chêne circonferance 1,80 minimum.
3° Poteaux de mines : pin et sapin de 0,10 à 0,15 de diamètre.
4° Fil de fer : galvanisé : n° 13 à 17. recuit n° 15 et 16.
5° Toutes ferrailles : fontes, fer, acier, cuivres, vieilles douilles et autres.
Palement contre récépissé d'expédition, marchandises rendues sur wagon départ. Faire offres RUIS, 5, rue de la Grise, SAUMUR.

Une VICTOIRE de la SCIENCE ?
LA HERNIE
Radicalement GUÉRIE

PAR LE Prof ROBERT de PARIS
Nul ne doit négliger cette affection meurtrière qu'est la HERNIE, ni la comprimer douloureusement sous la funeste pression de bandages défectueux qui sont plus nuisibles que la HERNIE elle-même.

Le professeur J. ROBERT, de Paris, délaissant toutes les METHODES en usage, apporte à tous une GUERISON CERTAINE et GARANTIE.

Parmi les récentes preuves reçues :
M. J. ROBERT,
« Les deux hernies que je vous ai adressées sont aujourd'hui, grâce à vous, parfaitement GUÉRIS. Croyez à leur profonde gratitude. »

Dr L. FIAULT, médecin-chef E. F. Lantages (Aube).
En présence de telles affirmations, nous engageons vivement tous ceux que torturent les HERNIES ou autres DESCENTES d'ORGANES à aller voir le professeur J. ROBERT qui recevra à :

FIGEAC, 20 Février, Hôtel des Voyageurs.
Labastide-Murat, 21 Février, Hôtel de la Poste.
Gramat, 22 Février, Hôtel de Bordeaux.
Lacapelle-Marival, 23 Février, Hôtel Brunet.
Assier, 24 Février, Hôtel de la Gare.
Cajaro, 25 Février, Hôtel Gazeau.
Cahors, 26 Février, Hôtel de l'Europe.

Professeur J. ROBERT, 1 et 12, Avenue Philippe-Auguste, PARIS

La Suprême Vertu
d'une Femme, c'est SA BEAUTÉ
Rehaussez-la ou entretenez-la par l'usage quotidien de la Cire Aseptine

Grands Magasins, Parfumeries, Pharmacies.
Servez-vous aussi de POUDRE ASEPTINE poudre de riz incomparable

DIGESTION
Demandez au Directeur du Journal Le Médecin de l'Estomac, 22, Rue de Dunkerque, Paris, la notice gratuite sur les affections digestives et leur traitement rationnel. C'est le seul moyen de guérir.

Mesdames
POUR VOS ROBES, TAILLEURS, MANTEAUX
Adressez-vous chez M^{me} LAPORTE
1^{er} Etage, 6 Place du Marché, CAHORS
Prix modérés

CHARBONNAGES DE FIGEAC
Nous sommes vendeurs d'actions de cent fr. à 75 fr.
VILLARD, 101, rue La Fayette, Paris.

Agent avec Références est demandé par bonne marque de champagne pour la région. S'adresser à M. BERDAUION, à Mareuil-s/AY (Marnes).

trait dans la maison. Son père ? Ah ! parfois, le jeune homme s'accusait de manquer de cœur, d'être un fils ingrat et mauvais. Hélas ! il n'avait jamais paru devant le glaciaire M. Lescuyer sans un vague sentiment de peur, un instinctif mouvement de recul. Son excuse, c'était l'éducation qu'il avait subie, toute de rigueur, de discipline, sans un instant de confiance et d'abandon. Dans ses plus lointains souvenirs d'enfance, toujours il entendait la voix grondante et il revoyait les gros yeux de son père. Ah ! on les lui avait imposés de bonne heure, la tenue et le silence à table. Il ne se rappelait pas avoir grimpé sur les genoux paternels ; et tout petit garçon encore, quand, avant de s'aller coucher, il venait souhaiter la bonne nuit à son père, celui-ci ne lui campait sur le front qu'un baiser rapide, à peu près comme si M. le Conseiller — chose invraisemblable ! — eût joué aux yeux innocents et eût été condamné, pour reprendre son gage, à baisser le globe de la lampe ou la pomme de l'escalier. Du reste, aussitôt après la première communion, ces rares caresses étaient elles-mêmes supprimées. Supprimé aussi, le tutoiement puéril. Chez les gens bien élevés, on doit dire « vous » à ses parents. Puis au collège, tout de suite ! On ne saurait commencer trop tôt ses études. Chrétien en avait fait d'excellentes ; mais, à chacun de ses succès d'écolier, il n'avait obtenu qu'un : « C'est bien » tout sec, qu'un froid compliment de pédagogue.

Non ! il ne voulait pas être injuste. Raidi dans sa cravate et dans sa dignité, M. Lescuyer avait fait si souvent l'éloge, devant Chrétien, de la société romaine, du pater familias antique, de l'autorité du chef de famille, et tonné contre la perte du respect, les dangereuses familiarités, le relâchement des mœurs modernes. Peut-être aimait-il son fils, à sa manière ? En tout cas, jamais le jeune homme ne pourrait lui résister, lui désobéir. Il était bien trop rempli de crainte pour cela. Mais comme un peu de tendresse eût mieux valu ! Naturellement timide et peu expansif, dressé dès l'enfance à se tenir sur la réserve, Chrétien Lescuyer n'avait même pas contracté, pendant son séjour au collège, une de ces amitiés si absolues, si désintéressées, si généreuses, qui sont le charme et l'honneur de la jeunesse. Pourtant il y avait eu le petit Parisien, le bourgeois François Donadieu, orphelin de père et de mère, fils d'un pauvre capitaine sorti du rang et tué à Solferino, vers qui Chrétien, son camarade de classe jusqu'en troisième, s'était senti attiré par une violente sympathie. Oui, l'écolier irréprochable, le fort en thème toujours honoré d'une place au banc d'honneur et d'un convert au banquet de la Saint-Charlemagne, le lauréat accolé et congrulé tous les ans par M. le Préfet en habit d'argent, sur l'estrade officielle, dans le tapage des bravos et du pas redoublé vomi par les cuivres de la garnison, oui, le sage et correct Chrétien avait eu tout de suite un goût

pervers pour le condisciple qui offrait un parfait contraste avec lui. Tout lui plaisait dans ce François Donadieu, dans ce mauvais élève, dans ce gamin de Paris, intelligent, paresseux et rebelle, toujours les poches pleines de fusains et de crayons, n'ayant de succès qu'au cours de dessin, « répondant » aux professeurs, faisant circuler leurs caricatures, et qui, sous une continue fusillade de pensums et de privations de sortie, redressait insolètement sa tête rousse et frisée, avec l'air d'un héros insurgé bravant la mitraille sur une barricade. Le bon sujet, le lycéen soumis, admiratif, sans oser se l'avouer à lui-même, le tapageur et le révolté. Il se rapprocha du Parisien, fit des avances, auxquelles l'autre répondit volontiers, car il était affectueux et cordial. Ils devinrent même copains, se promenant en causant ensemble pendant les récréations, sous le regard surpris et mécontent des maîtres d'étude. Incapable d'un bas sentiment, d'un mouvement d'envie, le « cancre » menacé sans cesse d'expulsion était naïvement fier de sa camaraderie avec le premier de la classe. Mais, lorsque Chrétien, doucement, avec délicatesse, essaya de lui donner quelques conseils, de lui faire accepter la règle commune, François résista, fit des aveux tout crus. Le latin l'assomait, l'encore lui puait au nez. Il ne vivait que par les yeux, n'était heureux que le crayon à la main. Mais il en avait assez déjà, des plâtres et des bosses. Il sentait bien qu'il pourrait travailler d'après le

modèle vivant. Oui, il voulait être artiste, sculpteur ou peintre. Sculpter plutôt, reproduire des formes. Et il s'accusait de perdre son temps, de manquer de courage. « Tiens ! disait-il parfois, avec un reste de grassement faubourien, je devrais ficher le camp, m'enfuir de ce bagné, aller à Paris, me mettre chez un maître, fait-il balayer l'atelier et cirer les boîtes !... » Mais quoi ? Il était un orphelin sans le sou. Sans doute, il avait bien encore la sœur aînée de son père, une vieille fille qui tenait un petit cabinet de lecture dans la rue Saint-Jacques. C'était chez elle qu'il passait ses vacances. Oh ! pas brillamment. Il buvait là de la boisson faite avec des raisins secs et il couchait dans une soupenne. La bonne femme l'aimait ; elle ne le laisserait pas sur le pavé, bien sûr. Mais quand il lui parlait, dans ses lettres, de son dégoût du collège, de son désir d'apprendre à sculpter, la tante prenait peur, le suppliait de patienter encore, de continuer ses études. Ah ! s'il n'avait pas craint de faire tort de peine à la pauvre vieille fille !. Il enrageait. Pas même moyen de se procurer un peu de terre glaise ! Le docile et mélancolique Chrétien ne roulait pas en lui-même de telles tempêtes. Pour lui, l'avenir était tout tracé, comme une route en plaine. Il ferait son droit, son stage d'avocat ; puis, comme ses aïeux, il porterait la toque galonnée et la robe à patte d'hermine. Son père en avait ainsi décidé et le lui avait dit cent fois,

depuis qu'il avait l'âge de raison. Il voulait bien, il consentait. C'était tout naturel. Cependant, il se sentait comme pénétré d'un vague respect devant son camarade, devant cet enfant de quatorze ans, qui lui confiait, avec une énergie toute plébéienne, les tortures d'une vocation contrariée. Mais, brusquement, l'amitié des deux jeunes gens était interrompue. Compromis dans une émeute de collégiens, dans un tapage nocturne au dortoir, d'où le pion sortait avec un œil poché, François Donadieu, le bourgeois, qui n'était pourtant pas le plus coupable, était mis à la porte du lycée. Il retourna à Paris, ne donna plus de ses nouvelles ;

BIBLIOGRAPHIE

LES CONFÉRENCES DE M. POINCARÉ

Les six Conférences de M. Raymond Poincaré à la Société des Conférences sur les **ORIGINES DE LA GUERRE**, paraissent chaque semaine à partir du 11 février dans la *Revue de la Semaine Illustrée*, dirigée par M. Fernand Laudet, de l'Institut, 13, quai Voltaire, Paris. Abonnement de 3 mois : 14 francs.

LA NATURE

Sommaire du 29 Janvier 1921

Numéro très intéressant et varié où l'on peut lire : Une étude sur les citernes, épurateurs, séparateurs d'eaux pluviales, qui fournit tous renseignements utiles sur la construction des divers types d'appareils destinés à remplir les citernes uniquement d'eau propre, ni chargée de poussières, ni polluée.

La description d'une nouvelle méthode de prospection électrique du sol, imaginée par M. Schlumberger, professeur à l'École des Mines, pour la découverte des gîtes métalliques.

La présentation d'Angora, en Asie Mineure, ville ancienne actuellement à l'ordre du jour, par sa situation au terminus du chemin de fer d'Anatolie, accompagnée de photographies qui montrent tout son pittoresque.

Une note sur l'utilisation des forts courants de marée qui existent en de nombreux points des côtes de France pour la production de l'énergie électrique.

Le récit, par son inventeur, M. le professeur Pech, de la manière dont il a été amené à réaliser en cinématographie

la sensation du relief par un procédé tout nouveau la glypocinématographie. L'analyse des dernières communications à l'Académie des Sciences.

L'explication d'un nouveau mode d'éclairage à incandescence par le pétrole, particulièrement intéressant là où n'existe ni gaz ni électricité.

Dans le Supplément : récents procédés de construction, nouveautés en automobile, bulletin astronomique, les timbres-monnaie et l'hygiène, etc.

LA NATURE — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

« La Femme et l'Enfant »

Lire dans le N° 56 de *La Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

La résurrection de Royce (Cité Jardin), Dr Jacques Berillon. — Les belles Familles Françaises. — Une Idée : D'un excès dans un autre ou le remède pire que le mal. *La Femme et l'Enfant*. — Un fait : Le Cabinet Briand et la Natalité, Paul Coquemard. — La Vie intellectuelle et morale : Les diseurs de bonne et de mauvaise aventure. Benjamin. — Les Livres du jour : Vie de Grillon ; L'Interne. — Chronique théâtrale. Gaston Rageot. — Exposition Nationale de la Maternité et de l'Enfance. Henry Cossira. — Pages Rustiques : De la greffe en général. Sa préparation. Michel Sylva. — Grand concours de photographies : Les beaux Enfants de France (suite).

— Autour de la corbeille à ouvrage. Mireille. — Petits Travaux, Grandes Économies ou l'Art de se passer des Autres. Maître Jacques. — La Vie et les Livres. Paul Chauvin. — Le Coin des Maman, Cornélie. — Nous apprenons l'Anglais, 44^e leçon. Jane Ayre. — Jeux de plein air et d'intérieur (La pousse aux Épingles. Le Bulgare. Les Joncheis. Les Œssets.

Raquette. — Courrier de Quinzaine, G.-G. Rose Goudin. — Économie ménagère et Hygiène domestique (Encore la vie chère). Mme Comollet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands. Jacqueline Fortier. — Sous la lampe. Le Miroir Magique, Henriette Lanzberg. — Le mariage de Mlle Gimet, dactylographe, (suite et fin). René Bazin. — Petite Correspondance, La Finette.

Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI).

Envoi de spécimen gratuit sur demande.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Et son supplément illustré

Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 5 Février 1921

N. Rakovski, les Dernières heures de Denikine (traduit du russe par Marc Semenov) (I). — André Beaunier, Mme de La Fayette et Madame Henriette (II). — Claudé Valmeyr, le Pêche des autres (III). — Maurice Talmeyr, Gambetta et les femmes (à propos d'un livre récent).

Silhouettes d'aujourd'hui : Les Meneurs du Jeu

Henri Grappin, le Maréchal Pilsudski, chef d'Etat polonais. — Gilbert de Voisins, Approximations (poèmes). — Henry Bidou, les époques du théâtre contemporain en France. VIII. Le Théâtre et la guerre (fin).

Chroniques et Documents : Louis Lalzarus : Les Mœurs et la Vie parisienne. Colliers de perles et bas de soie. — Jean-Louis Vaudoyer : La Poésie. Albert Erlan, de Gilbert de Voisins, Marcel Provence, Emile Ripert. — Lucien Corpechot : Le Monde. Les grands clubs. — Claude Berlon : La Vie aux États-Unis. L'orientation vers le Pacifique (suite).

TARIF DES ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois
Paris, dép., col., Belgique et Luxembourg. 52 fr. 28 fr. 15 fr.
Étranger. 60 fr. 32 fr. 17 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Le prix du numéro est désormais de 1 fr. 50 au lieu de 2 fr.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.
Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Chemin de fer de Paris à Orléans

VOYAGES AU MAROC

1° Par Bordeaux-Casablanca.

Billets directs simples des trois classes de Paris-Quai d'Orsay, Orléans, Tours, Limoges et Gannat pour Casablanca et *vice-versa*, avec enregistrement direct des bagages des villes ci-dessus pour Casablanca. Validité des billets simples, 15 jours.

Traversée en trois jours.

La Compagnie d'Orléans a ouvert à Casablanca, 4, rue de l'Horloge, une Agence officielle où l'on trouve des billets au départ de Bordeaux pour toutes destinations des grands réseaux français et où l'on enregistre directement les bagages pour les mêmes destinations.

2° Par l'Espagne et Tanger. C'est la voie offrant la plus courte traversée maritime (3 heures seule-

ment entre Algésiras et Tanger avec services quotidiens).

Entre Paris et Algésiras, *via* Bordeaux-Madrid et *vice-versa* billets directs simples et d'aller et retour avec enregistrement direct des bagages.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser notamment à l'Administration Centrale de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris, à son Agence, 16, Boulevard des Capucines et aux diverses gares intéressées.

préparation, vont paraître incessamment (Château d'Ussé, près de Tours, Limoges et son vieux pont sur la Vienne, la pittoresque baie d'Audierne, etc...)

Elles sont mises en vente au Bureau du *Traffic-Voyageurs et Publicité*, 1, Place Valhubert, à Paris, au prix de 3 francs l'exemplaire, frais de port en sus.

Marché de La Villette

10 Février 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	2.122	4,00	3,75	3,25	
Vaches...	992	4,50	4,25	4,00	
Taureaux...	4.618	4,75	4,50	4,25	
Moutons...	2.379	5,60	5,40	5,20	
Porcs...					

Les porcs se cotent au 50 k. poids vif

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs et veaux, difficile sur les moutons et porcs.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes réparatifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'**Anémie** et les **Pâles couleurs**. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 7 francs. — Prix du litre : 12 francs

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

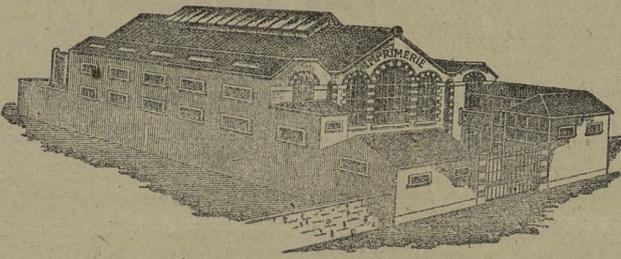
ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

Etude de M^e BOUYSSOU Jean-Léon

Licencié en Droit
NOTAIRE A CAHORS

I. Suivant acte sous signatures privées en date à Cahors du 1^{er} décembre 1920,

Monsieur Michel HENRAS, propriétaire à Cahors, faubourg Cabessut, Président du Syndicat Agricole de Cahors,

Monsieur AGARD Pierre, Président du Syndicat Agricole d'Espère (Lot),

Monsieur CABARROT Ludovic, Président du Syndicat Agricole d'Arcambal (Lot),

Monsieur CASTELNAU Jean-Claude, Secrétaire-Trésorier du Syndicat de Lamadeline,

Monsieur LAFAGE, Président du Syndicat Agricole de Caillac,

Monsieur PILLAT Aristide, Président du Syndicat Agricole de Pradines,

Monsieur PASSERIEU, Président du Syndicat Agricole de Labastide-Marnhac,

Monsieur FRÉJAVILLE, Président du Syndicat Agricole des Vignerons de Cahors,

Ont établi les statuts d'une société anonyme desquels il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article premier. — Il est formé entre les associations agricoles formant la fédération agricole du Lot qui adhéreront aux présents statuts, par la souscription de deux parts au moins, une société anonyme coopérative à capital et personnel variable régie par les lois du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, premier août mil huit cent quatre-vingt-treize, et vingt-neuf décembre mil neuf cent dix.

Article 2. — Cette société a pour objet tout d'abord l'achat en commun de toutes denrées, outils, semences, engrais, matières premières et matières usinées utiles aux agriculteurs et subsidiairement la vente en commun de tous les pro-

duits du sol ou de la ferme et sera dénommée « Coopérative de la fédération agricole du Lot et du Quercy ».

Article 3. — Son siège est établi à Cahors.

Article 4. — Sa durée est fixée à vingt-cinq ans à compter du jour de sa constitution définitive.

Article 5. — Le capital social est fixé à présent fixé à la somme de « CENT SOIXANTE-DIX MILLE FRANCS » divisé en six cent quatre-vingts parts, de deux cent cinquante francs chacune sur lesquelles le quart soit soixante-deux francs cinquante centimes serait versé lors de la constitution de la société, à l'exception des parts souscrites par le directeur commercial et les membres du conseil d'administration qui seront entièrement libérés, et le solde pourra être appelé en une ou plusieurs fois par quart par le conseil d'administration qui aura, en outre, le droit de porter le capital social au total de quatre cent mille francs au moyen de souscriptions nouvelles postérieures à la constitution de la société.

Le conseil d'administration avisera comme il l'entendra, au meilleur moyen de se procurer des souscriptions, mais ne sera nullement tenu, en ce qui concerne le capital nouveau, d'attendre qu'il soit souscrit et réalisé comme pour le capital initial.

Le capital pourra être ensuite augmenté d'année en année, par délibération de l'assemblée générale décidant l'émission de nouvelles parts.

Il pourra être réduit par suite des reprises d'apports résultant de retraites ou d'exclusion de porteurs de parts, mais jamais de plus du dixième du capital initial augmenté.

Si la société reçoit une avance de l'Etat conformément à la loi du vingt-neuf décembre mil neuf cent six, le capital ne pourra sous aucun prétexte être réduit au-dessous du montant qui aura servi de base à la dite avance.

Article 6. — Tout souscripteur de parts doit être une association agricole affiliée à la fédération des associations agricoles du département du Lot.

Article 7. — Les porteurs de parts conformément à la loi ne sont engagés que jusqu'à concurrence du montant des parts souscrites par eux.

Article 8. — Les parts sont nominatives ; les titres de ces parts qui pourront être délivrés seront extraits de registres à souches, signés de deux administrateurs et frappés du timbre de la société.

Leur taux de remboursement ne pourra en aucun cas, même en cas de dissolution, excéder leur prix initial.

Elles sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part. En conséquence, tous les copropriétaires d'une part sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Aucun dividende ne sera attribué au capital ou aux fractions de capital.

L'intérêt remis aux parts ne pourra jamais dépasser cinq pour cent.

Article 11. — Tout porteur de parts a le droit de se retirer de la société au moyen d'une déclaration signée par lui sur un registre spécial tenu au siège de la société. La déclaration devra être faite un mois au moins avant la clôture de l'exercice annuel.

Article 16. — La société est administrée par un Conseil de six membres pris parmi les membres de la fédération agricole du Lot et nommés par l'assemblée générale.

Article 18. — Les administrateurs sont nommés pour trois ans. Le Conseil d'administration se renouvelle par tiers tous les ans. Les

deux premières séries sont désignées par le sort. Les administrateurs sortants sont toujours rééligibles.

Article 22. — Les délibérations du Conseil sont constatées par procès-verbaux qui sont portés sur un registre tenu au siège de la Société et signé par le Président et le Secrétaire qui y ont pris part.

Les copies ou extraits des délibérations à produire en justice ou ailleurs sont certifiées par le Président du Conseil ou le Vice-président.

Article 23. — Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des biens et des affaires de la Société. Il peut même transiger, compromettre, donner tous les déistements et mainlevées avec ou sans paiement. Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale, propose tous les projets d'augmentation du capital et toutes les modifications énumérées à l'article quarante.

Le Président du Conseil représente la Société en justice tant en demandant qu'en défendant ; en conséquence, c'est à sa requête, ou contre lui que doivent être intentées toutes actions judiciaires.

Les pouvoirs sus-énoncés ne sont qu'indicatifs et non limitatifs.

Article 25. — Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs à un Comité de direction composé de trois membres qui devront être domiciliés dans les cantons de Cahors et qui pourront être pris en dehors des membres de la Fédération agricole du Lot et du Quercy.

Le Conseil nommera, en outre, un directeur qui pourra être une personne étrangère à la Société et qui exercera ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration.

Article 27. — Le directeur représente le Conseil d'administration vis-à-vis des tiers dans la limite des pouvoirs qui lui ont été conférés.

Article 29. — L'assemblée générale régulièrement constituée repré-

sente l'universalité des porteurs de parts ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents. Elle se compose de tous les porteurs de parts. Elle est présidée par le président du Conseil d'administration et en son absence par le vice-président, à défaut par l'administrateur que le Conseil désigne.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux sociétaires désignés par l'assemblée générale.

Le bureau ainsi composé désigne le secrétaire.

Article 30. — Nul porteur de parts ne peut se faire représenter aux assemblées générales que par un autre porteur de parts.

Article 42. — Si lors de l'inventaire annuel, déduction faite des charges, amortissements, frais généraux, l'actif surpasse le passif, il est prélevé cinq pour cent sur la différence entre ces deux sommes pour constituer la réserve légale et pour le surplus la somme nécessaire pour payer aux porteurs de parts un intérêt de cinq pour cent du capital versé.

Si après ce double prélèvement il existe un excédent, il est réparti de la manière suivante : soixante-quinze pour cent sur un fonds de réserve supplémentaire ; vingt-cinq pour cent aux coopérateurs à titre de ristourne proportionnellement aux opérations faites par eux avec la coopérative.

Dans le cas où l'inventaire révélerait des pertes, le montant de ces pertes serait prélevé d'abord sur le fonds de réserve supplémentaire, puis sur le fonds de réserve ordinaire. En cas d'insuffisance sur les profits disponibles des exercices suivants et avant le prélèvement des intérêts du capital social.

Article 46. — Un double fonds de réserve est constitué par l'accumulation des sommes prélevées sur les profits annuels, conformément aux dispositions de l'article quarante-cinq pour faire face aux charges et dépenses extraordinaires et imprévues.

Lorsque le fonds de réserve légal

aura atteint le dixième du capital initial ou augmenté le prélèvement affecté à sa création cesse de lui profiter et sera versé au compte de réserve supplémentaire.

Lorsque la somme de réserve aura atteint le quart du capital initial augmenté, l'assemblée générale décidera sur la proposition du Conseil d'administration si le surplus sera laissé à ce compte en totalité ou en partie, ou s'il sera employé à rembourser par voie de tirage au sort, les parts souscrites par les sociétaires ou à parer à toutes éventualités et à fonder des établissements utiles au développement de la société. En aucun cas, la réserve ne pourra être répartie entre les sociétaires.

Article 49. — A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale extraordinaire convoquée règle le mode de liquidation, elle nomme un ou plusieurs liquidateurs ou confie la liquidation aux administrateurs en exercice. Pendant la liquidation, les pouvoirs de l'assemblée générale se continuent comme pendant l'existence de la Société.

Toutes les valeurs de la Société sont réalisées par les liquidateurs qui ont à cet effet tous les pouvoirs les plus étendus et après paiement des dettes sociales et remboursement du capital, sur la proposition du Conseil d'administration, l'assemblée extraordinaire pourra décider l'emploi du fonds de réserve à des entreprises ayant pour but d'améliorer les conditions de vente et d'achat des produits agricoles.

En aucun cas ces fonds ne pourront être répartis entre les porteurs de part.

II. Suivant acte reçu par Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, les 6 et 11 janvier 1921, les fondateurs de la dite Coopérative ont déclaré que le capital en numéraire de la dite Société anonyme relevant à 170.000 fr. représenté par 680 parts de 250 francs chacune a été entièrement souscrit par divers et qu'il a été versé par chaque souscripteur

une somme égale au quart du montant des parts, soit au total 42.500 francs déposés entre les mains de Monsieur Emile AUFRERE, propriétaire à Cahors.

L'état certifié véritable contenant les noms, domicile des souscripteurs avec le nombre de parts par eux souscrites et les sommes versées est demeuré annexé au dit acte notarié.

III. Du procès-verbal (dont la copie a été déposée pour minute à Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, suivant acte du 10 février 1921) de l'assemblée générale de la dite Coopérative, en date du 15 janvier 1921, il appert :

Que ladite assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement.

Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs Monsieur FRÉJAVILLE, propriétaire à Coty-Cahors, Monsieur HENRAS Michel, propriétaire à Cabessut-Cahors, Monsieur SOULLILLE, propriétaire à Martel (Lot), Monsieur PASSERIEU, propriétaire à Labastide-Marnhac, Monsieur PILLAT, propriétaire à Pradines (Lot), Monsieur CALMELS, propriétaire à St-Denis-Catus, lesquels ont accepté lesdites fonctions.

Que l'assemblée a nommé Monsieur MAUREL, à Cabrerets, Monsieur COUDEBERG, à St-Géry, et Monsieur COURDESSE, à Lalbenque, comme commissaires.

Qu'elle a approuvé les statuts et déclaré la Coopérative définitivement constituée.

Expéditions de l'acte de déclaration de souscription et de versement avec les statuts et la liste et annexes, du dépôt de la délibération constitutive et annexé ont été déposés le 10 février 1921 au greffe du tribunal de paix et au greffe du tribunal de commerce de Cahors.

Pour mention :
L. BOUYSSOU.

L'EPARGNE vend les meilleurs PRODUITS

Alimentation Approvisionnement
TOULOUSE